

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2023-023

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2023

Date de convocation du conseil municipal : 6 Février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; Mme Olivia ROBERT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (maire) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à M. Damien JACQUEMONT ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE donne pouvoir à M. Claude LARDY ; M. Jérôme FRANÇOIS donne pouvoir à Mme Patricia GARCIA.

Membre absent : aucun.

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 33

OBJET MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Les tarifs des concessions, qu'il s'agisse des pleines terres, des caveaux, des cavurne ou des cases de colombarium, ont été fixés par le Conseil municipal en 2007 et n'ont pas été modifiés depuis. Il est proposé de faire évoluer ces tarifs afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et d'être en cohérence avec les tarifs établis par les communes de l'agglomération.

Les tarifs portent sur des concessions de cases de columbarium, de cavurnes, et de terrains avec ou sans caveau et/ou monument, dont la surface varie entre 2 et 12 m², et dont la durée est prévue pour 15 ou 30 ans.

Les tarifs en cours actuellement sont les suivants :

CONCESSIONS FUNERAIRES

<u>Temporaires de 15 ans</u>	160 € le m2
<u>Temporaires de 30 ans</u>	320 € le m2

ACHATS CASE DE COLUMBARIUM

Pour 15 ans	354 €
Pour 30 ans	708 €

ACHATS CAVURNE

Pour 15 ans	420 €
Pour 30 ans	800 €

CAVEAUX ANCIENS ACHETES

1) Concessions trentenaires avec caveau, sans monument :

< 1 à 3 places	1 750 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)
< 4 à 6 places	2 400 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)
< 7 à 9 places	2 900 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)
< place supplémentaire	300 €

2) Concessions trentenaires avec caveau et monument :

< 1 à 3 places	2 500 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)
< 4 à 6 places	3 700 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)
< 7 à 9 places	4 400 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)
< place supplémentaire	570 €

3) Concessions trentenaires avec monument et pleine terre :

< 1 emplacement	750 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)
< 2 emplacements	1 300 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)
< 3 emplacements	1 550 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)

Proposition de tarifs applicables à compter du 1^{er} mars 2023 :

CONCESSIONS FUNERAIRES

- | | |
|---------------------------------|--------------------|
| 1) <u>Temporaires de 15 ans</u> | 180 € le m2 |
| 2) <u>Temporaires de 30 ans</u> | 350 € le m2 |

ACHATS CASE DE COLUMBARIUM

Pour 15 ans	390 €
Pour 30 ans	780 €

ACHATS CAVURNE

Pour 15 ans	460 €
Pour 30 ans	880 €

CAVEAUX ANCIENS ACHETES

1) Concessions trentenaires avec caveau, sans monument :

< 1 à 3 places	1900 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)
< 4 à 6 places	2640 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)
< 7 à 9 places	3190 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)
< place supplémentaire	330 €

2) Concessions trentenaires avec caveau et monument :

< 1 à 3 places	2750 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)
< 4 à 6 places	4000 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)
< 7 à 9 places	4840 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)
< place supplémentaire	630 €

3) Concessions trentenaires avec monument et pleine terre :

< 1 emplacement	825 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)
< 2 emplacements	1430 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)
< 3 emplacements	1700 € (+ le prix de la concession pour 30 ans)

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession, et les articles L 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions,

Vu la délibération du 14 décembre 2007 relative aux tarifs des concessions funéraires au 1er janvier 2008,

La Commission Ressources Humaines et Affaires Générales du 31 janvier 2023 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Approuve les tarifs des concessions du cimetière comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- Dit que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mars 2023 ;
- Dit que les recettes seront imputées sur le chapitre 70 du budget principal.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 13 février 2023

Le secrétaire, . . .



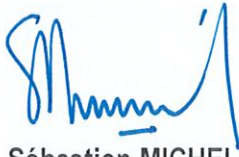
Jean-Pierre MANIGLIER

Le maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le **20 FEV. 2023**
Le maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification des tarifs des concessions du cimetière

Date de transmission de l'acte : 20/02/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 20/02/2023

Numéro de l'acte : 2023-023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20230213-2023-023-DE

Date de décision : 13/02/2023

Acte transmis par : Violaine VAGANAY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. Tarifs des services publics